Système de comptes rendus volontaires (SWANS)

Nombre de comptes rendus d'événements

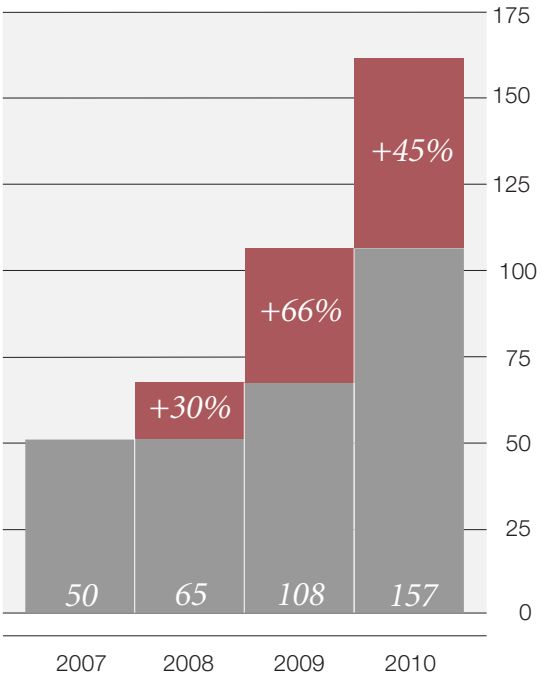

2007: extrapolation sur l'année

Principaux types de comptes rendus en 2010

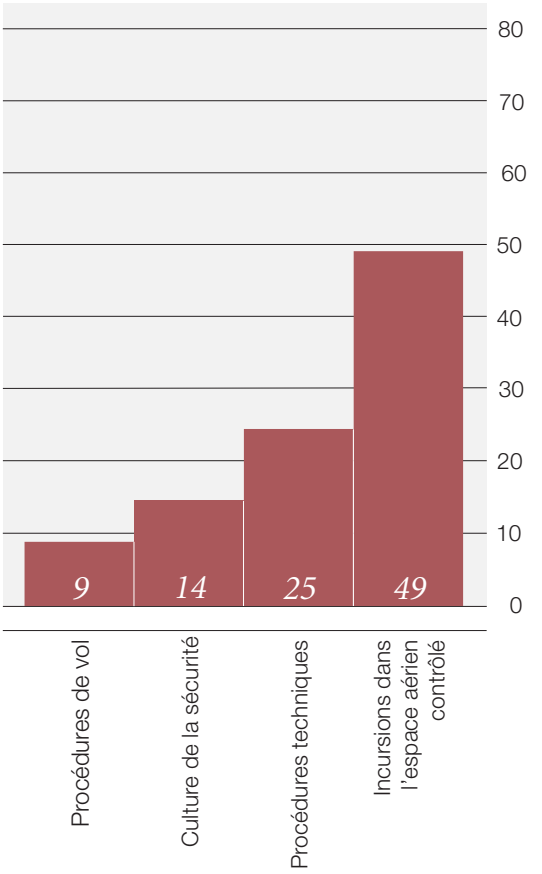

Depuis le printemps 2007, l'OFAC met à la disposition des acteurs de l'aviation un système de comptes rendus volontaires d'incidents. Baptisé SWANS (Swiss Aviation Notification System), ce système offre l'impunité aux auteurs de comptes rendus sauf si l'incident communiqué est le fruit d'une négligence grave ou a été commis intentionnellement. Le but est d'encourager les pilotes, les contrôleurs de la circulation aérienne et les mécanicien à porter au grand jour des faits qui sinon resteraient ignorés.

En 2010, le nombre de comptes rendus a une nouvelle fois progressé, et même sensiblement, puisque l'OFAC en a réceptionné 157, soit 45 % de plus que l'année précédente. Depuis 2007, le nombre de comptes rendus à pratiquement triplé. Cette évolution dénote d'une part un regain de confiance des acteurs envers le système et montre d'autre part qu'ils ont pris conscience de son utilité. Car l'OFAC publie régulièrement le résultat de ses analyses des incidents communiqués sur son site Internet. Les affiches de sensibilisation réalisées par l'OFAC s'inspirent aussi d'informations tirées du système SWANS.

Près du tiers des comptes rendus transmis en 2010 concernent des entrées non autorisées dans un espace aérien par des pilotes de l'aviation générale. Près de 16 % des comptes rendus portent sur des procédures techniques non réglementaires. Les procédures du service de la navigation aérienne, comme l'activation d'un espace aérien temporaire, étaient en cause dans 9 % des cas. Les autres comptes rendus concernaient une trentaine d'autres catégories d'incidents. Quelque 11 % des comptes rendus ont été adressés sous couvert de l'anonymat. Cette proportion atteignait encore 24 % l'année précédente. L'office voit dans cette évolution un indice de la confiance croissante des acteurs de l'aviation envers le système.

Près de la moitié des comptes rendus SWANS ont été suivis d'une action de l'OFAC, par exemple des inspections pour élucider les faits. Les résultats de ces investigations permettent parfois d'améliorer la sécurité et peuvent par exemple déboucher sur des consignes afin de maintenir la navigabilité d'un aéronef. Le système déploie de plus en plus ses effets. L'OFAC souhaite néanmoins que les acteurs soient toujours plus enclins à adresser des comptes rendus d'incidents, dans l'intérêt de la sécurité de l'aviation suisse.